



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-02-2018

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

REGLEMENT NUMERO 1058-02-2018 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 1058-2017, TEL QU'AMENDE, CONCERNANT LA REGIE INTERNE ET LA TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 6^e jour de septembre 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques